

La justice est une erreur millénaire parée du nom d'une vertu



Éric Dupond-Moretti, *Le Dictionnaire de ma vie* : Une appétence pour les mots. Un luxe incroyable !

Rédiger mon propre dictionnaire ? Fallait oser. Et il l'a fait !

Acquittement : Le plus beau mot de la justice. C'est la plus belle décision qui puisse être rendue, parce qu'elle consacre un principe essentiel, selon lequel le doute profite à l'accusé.

Lorsqu'un homme est acquitté, cela ne signifie pas qu'il est innocent. Cela indique simplement que la justice (a été faible et qu'elle) n'est pas parvenue à apporter la preuve de sa culpabilité.

Il vaut mieux cent coupables en liberté qu'un seul innocent en prison (Voltaire, procès Calas).

En réalité, plusieurs formes de justice coexistent.

Celle que l'on rend dans l'enceinte judiciaire, avec ses règles et ses procédures. Et celle qui s'exerce au café du Commerce, dans l'odeur du café et de l'anisette ! Qu'un type ait une sale gueule suffit à le désigner coupable. Si l'acquittement est incontestablement le plus beau mot de la justice, il ne la symbolise pas pour autant. *Lorsqu'elle acquitte un coupable, la justice s'incline devant les règles du Code de procédure pénale avec l'éventualité de laisser échapper à la prison un coupable qui passe entre les mailles du filet.*

L'acquittement plaidé, c'est mon but, même si je pressens parfois la culpabilité. Il est la Palme d'or de (l'avocat pénaliste) la justice : il procure une joie intense, une jubilation qui s'inscrit dans la mémoire.

Évidemment, sur le plan purement clientéliste, c'est plutôt gratifiant, cela ne fait pas fuir le chaland !

La même sensation se reproduit chaque fois que l'acquittement est prononcé : l'impression d'être entré par effraction dans la vie (de la justice ?) d'un accusé lavé de l'opprobre social (???) et remis en liberté.

Ça, ça remplit une vie. En trente années d'exercice, j'ai obtenu de nombreux acquittements devant la cour d'assises. Mais des affaires, j'en plaide énormément. Ce n'est pas moi qui prononce l'acquittement mais les juges. *L'aléa judiciaire est terrifiant.* Belle indépendance de la justice !

Indignation : Elle est inhérente au métier d'avocat qui est un métier d'indigné. L'indignation, c'est l'expression d'une (revanche contre une) frustration nourrie d'épreuves trop lourdes à porter pour un enfant.

Mon indignation s'alimente de l'injustice, du manque !

Ma famille porte en son sein ce socle d'indignation, j'ai été contaminé !

L'indignation jaillit, elle est inhérente à ce que je suis. Comme le vrai journalisme, le métier d'avocat est un métier d'indigné. C'est la moindre des choses. *Comment pourrais-je ne pas m'indigner d'une injustice ?*

Témoignage vécu : Je m'écrie séance tenante : Quittez la magistrature, vous avez cette vision des hommes ! Foutez le camp ! Voilà ce qu'est l'indignation. Jamais, je ne laisserai passer des comportements qui me révoltent. Là, j'interviens : on arrête tout de suite ! Déjà, vous ne l'appellez pas par son prénom. Il vous appelle Monsieur le président, donc vous l'appellez Monsieur, sinon je vais expliquer au premier président de la cour d'appel comment vous lui parlez. Ensuite, sachez que lorsqu'on vient chez vous, on est terrorisé, Monsieur. Et donc, on vous laisse faire. Mais aujourd'hui, je vais gagner.

Alors je vous dis ce que j'ai à vous dire : vous êtes au service du justiciable et non l'inverse.

Nous avons les juges que nous méritons. Je ne parlerai pas de courage, mais il me semble que la lâcheté est une vertu assez communément partagée.

Plutôt apathiques, les avocats ne veulent pas de vagues : demain, ils plaideront à nouveau !

Pourtant, l'indignation ne va-t-elle pas de soi lorsqu'on endosse la robe ?

Évidemment, il faut être capable d'assumer les conséquences de ses actes, mais la situation est bien plus difficile pour un salarié qui risque de perdre son travail. De par son serment, l'avocat est indépendant.

Il doit se servir de cette autonomie, c'est la moindre des

choses. Voilà la première forme d'indignation et de défense de l'autre. Vous vous levez et vous êtes seul contre tous !

Il n'y a rien de pire que d'être face à un juge qui ne comprend pas ou qui ne veut pas comprendre.

Quand j'explique au juge que le rapport d'expertise, défavorable à mon client, n'est pas bien, au lieu de faire l'effort intellectuel, dont en l'occurrence il est incapable parce qu'il est idiot (des crétins, il y en a dans toutes les professions), ce magistrat me dit : *Écoutez, on verra*. Il ne veut pas faire l'effort de comprendre, il ne le peut pas. J'insiste : Mais regardez ! Ça permet de dire que l'expert s'est trompé. Malgré cela, ce juge choisit de mettre en examen et m'assène un : *On verra pour le reste !* Et tout cela pourquoi ? Par fainéantise intellectuelle ! *L'institution se lave les mains en se reposant sur l'expert*. C'est le geste de Ponce Pilate.

Oui, je suis indigné ! L'indignation est consubstantielle à ce que je suis.

L'École nationale de la magistrature (ENM), une école à supprimer. Elle a pour effet d'encaster de tout jeunes gens dans un moule et un corporatisme dont ils ne sortiront jamais. Olivier Laurent, à l'occasion de son premier discours en qualité de nouveau directeur de l'ENM, a rappelé à quel point (le rôle de) l'avocat est important. C'est loin d'être la tonalité ambiante dans l'institution judiciaire où l'on se méfie des avocats, ces mercenaires stipendiés pour défendre le crime ! Les bons juges aiment les avocats parce qu'ils aiment le contradictoire. L'ENM est une exception en Europe. En Suisse, en Angleterre, les juges sont d'anciens avocats, des ex-demandeurs de justice plus modestes que nos jeunes gens fraîchement sortis de l'école.

Ce que je souhaite pour la France ? Que les juges soient d'abord des avocats. Comment peut-on rendre la justice à

vingt-cinq ans ? Il faudrait déjà avoir réglé ses comptes personnels, or à cet âge aucun être n'est encore libéré de ses névroses. Le premier avantage d'un système comme celui que je préconise est que l'on ne devient magistrat qu'après l'expérience irremplaçable de la vie ! L'existence a imprimé ses marques sur l'adolescent aux idéologies réductrices et aux raisonnements formatés. En matière humaine, la vie épicée de toutes ses aspérités est le meilleur enseignant. C'est elle qui permet d'appréhender les autres.

On ne peut disposer d'un sens développé de l'humanité et de la tolérance tant que l'on n'a pas vécu.

Second avantage : la culture du doute, ce que l'ENM, si cette école persiste, devrait instaurer comme enseignement majeur. Devant le juge, les individus se composent un personnage plus ou moins (faux). Ils jouent souvent leur peau (???). Face à l'avocat, ils s'exposent à vif, davantage dénudés, plus vrais.

Cette réalité-là, seul l'avocat est en mesure de l'appréhender, armé qu'il est de sa culture du doute.

Lorsqu'à vingt-cinq ans, on est propulsé apte à juger ses contemporains, on est forcément dans l'arrogance et la certitude. Je rencontre des gamins animés d'une foi d'airain dans ce qu'ils disent et pensent, sans jamais se poser de questions. La contradiction portée par l'avocat constitue pour eux un dérangement, non pas une (aide). Convaincus d'incarner la justice, ils n'écoutent pas.

Ces métiers nécessitent pourtant une véritable humanité. On entre par effraction dans la vie des gens : il s'agit d'y aller sur la pointe des pieds, avec une infinie circonspection.

Juger est une gageure, avant d'espérer bien juger, il faut souhaiter juger le moins mal possible. Cette humilité-là (???), on l'a en tant qu'avocat, parce qu'on porte cette culture du doute (dans la justice).

Mais lorsqu'on est le magistrat qui donne ou ne donne pas, on n'est pas dans la même posture.

On est campé dans la position de celui qui tranche, et ce pouvoir, on peut être porté à en abuser sauf à avoir infiniment de recul et de méfiance envers ses propres a priori. Je n'aime pas cette École nationale de la magistrature : *elle a pour effet majeur d'encaster de tout jeunes gens dans un moule et un corporatisme dont ils ne sortiront jamais. La justice française est ainsi dans l'incapacité totale de s'autocritiquer.*

Il y a quelques années, une soixantaine de jeunes hommes et de jeunes femmes de l'ENM ont voulu donner à leur promotion le nom de Fabrice Burgaud ! C'est comme si des militaires souhaitaient baptiser leur caserne Waterloo. Du nom d'une défaite ! *Leur corporatisme est effarant.* Dans l'affaire d'Outreau, la justice n'aurait pas si mal fonctionné. Tout ce chaos judiciaire serait à imputer aux avocats. La rumeur a été relayée par un syndicat (FO Magistrats). L'institution judiciaire briguit une nouvelle instruction dans le secret espoir qu'un protagoniste fût condamné pour éviter de se désavouer. Dans ce dossier, seul le juge Burgaud a été légèrement sanctionné. Tous les autres intervenants ont été promus. Tous ! Sans aucune sanction !

Je milite pour la suppression de cette école parce qu'elle est génératrice d'une singulière mentalité.

La situation est récente mais bien réelle : *cette nouvelle race de juge, cette équipe de Saint-Just déteste les avocats.* Et a mis à mal notre secret professionnel. Les écoutes téléphoniques, les perquisitions, ce sont les juges qui les demandent, ce sont eux qui les réalisent. Comment les rapports entre les uns et les autres pourraient-ils être pacifiés ? Que nous reprochent-ils ? D'être des contradicteurs, de gagner de l'argent ? Mais moi, je suis responsable de ce que je fais, ma responsabilité civile peut être engagée.

Eux, non. Dans la pratique, ils ne risquent jamais rien ! Juges à vie, ils restent intouchables. Dès que l'on s'attaque à eux, ils mettent immédiatement en avant l'indépendance de la justice. Un système équitable qui assurerait à la fois l'indépendance des juges et la sanction quand ils dérapent, voilà ce que j'attends.

Il est curieux de constater que dans chaque palais de justice, on identifie parfaitement les juges compétents et par voie de conséquence les incompetents, les travailleurs et les fainéants, les gens intellectuellement honnêtes et les malhonnêtes, mais cette gestion hallucinante du corps, cet entre-soi maladif fait qu'un bon juge est un juge qui rend beaucoup de décisions. Parce que la statistique taraude la hiérarchie.

Mais cette hiérarchie, que fait-elle ? Est-elle allée s'asseoir dans une salle d'audience pour voir comment les justiciables étaient traités ? Avec quelle désinvolture, parfois ! Ma requête : une formation incluant un tronc commun, un passage obligatoire par un cabinet d'avocat pour faire avocat quelques années.

Puis, plus tard, lorsqu'on aura bien plaidé le doute, constaté un certain nombre de saloperies, tous ces arbitrages incorrects en droit et accomplis pour la bonne cause, alors que l'avocat procéderait pour une cause privée éminemment méprisable... (Éric Dupond-Moretti)

J'adore cette formule de Casamayor, l'un des fondateurs du Syndicat de la magistrature : La justice est une erreur millénaire qui veut que l'on ait attribué à une administration le nom d'une vertu. Tout y est !

*Justice : La signature de ceux qui la rendent. (Éric Dupond-Moretti, *Le Dictionnaire de ma vie*)*

Moralité : Comment pourrait-on ne pas s'indigner d'une injustice à sens unique, celle d'une justice qui a été faible,

entourée de mauvais experts, et qui n'est pas parvenue à apporter la preuve de la culpabilité de l'accusé malgré les plus graves présomptions de culpabilité fondées sur des preuves déterminantes mais indirectes ? Les plus teigneux s'en sortent toujours ! Et c'est alors l'injustice à sens unique du plus coriace qui obtient l'acquittement : le coupable est remis en liberté ! Bien joué ! Un bon coup et pas trop cher payé ?

Thierry Michaud-Nérard